

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 091-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.496

Déposée le: 12.05.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Benoit (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 1075/2016 du 21 septembre 2016

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: —

Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1: adoption

Point 2: adoption sous forme de postulat

Point 3: adoption



Clinique psychiatrique de Bellelay Remplacement du système de chauffage

1. Le Conseil-exécutif est chargé de planifier le remplacement du chauffage à mazout des bâtiments des SPJBB sur le site de Bellelay par un chauffage aux copeaux de bois.
2. Le Conseil-exécutif fera en sorte d'utiliser le bois de la région comme énergie renouvelable nécessaire à ce chauffage.
3. Même en cas de nouvelle affectation des bâtiments du site de Bellelay, le Conseil-exécutif tiendra compte de la présente demande.

Développement :

Depuis 2009, la chaufferie des SPJBB est en constante révision et planification.

Le concept actuel ne répond plus aux normes de la protection de l'air en vigueur !

Actuellement le site dispose de plusieurs chaudières à mazout et d'une petite installation fonctionnant avec des pelettes de bois qui ne sont pas fabriquées dans la région !

La consommation annuelle de mazout se monte entre 300 000 et 400 000 litres.

De nombreux arguments plaident en faveur de l'énergie du bois :

- indépendance vis-à-vis de l'étranger et des crises liées au pétrole,
- diversification de l'approvisionnement énergétique,
- maintien des emplois dans la région,
- réduction des trajets de transport et beaucoup moins de risque,
- utilisation locale d'un combustible renouvelable,
- neutralité concernant le CO₂.

Compte tenu des 1200 hectares de surfaces boisées que le canton possède dans le Jura bernois, il ne devrait avoir aucun problème afin d'alimenter une chaufferie aux copeaux de bois à Bellelay !

Tout ceci sans oublier les surfaces boisées publiques des communes et bourgeoisies du Jura bernois.

D'autre part, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie énergétique du canton de Berne afin de s'éloigner des énergies fossiles.

Réponse du Conseil-exécutif

Le chauffage des services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland sur le site de Bellelay est arrivé en fin de cycle de vie et doit par conséquent être remplacé. L'Office des immeubles et des constructions (OIC), qui est compétent en la matière, planifie actuellement le remplacement de l'installation.

1. Le Conseil-exécutif partage la position du motionnaire, à savoir que le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage aux copeaux de bois est idéal du point de vue de la politique énergétique et de la protection de l'air. L'OIC prévoit en conséquence un chauffage aux copeaux de bois. L'affaire est en cours de traitement et le crédit de réalisation sera soumis en temps utile au Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil.
2. L'acquisition du bois nécessaire à l'exploitation du nouveau chauffage devra être réalisée conformément aux prescriptions de la législation et des ordonnances sur les marchés publics. Compte tenu des dispositions légales, il n'est malheureusement pas possible de privilégier le bois de la région. Toutefois, pour des motifs écologiques et économiques, deux aspects seront pris en compte lors de la conclusion du contrat d'achat : la possibilité d'utiliser du bois de la région et la disponibilité de cette ressource. On cherchera également à collaborer avec la Division Entreprise Forêts domaniales.

3. Le chauffage à mazout date des années soixante et est arrivé au terme de sa durée de vie. Il est donc urgent de le remplacer. Ce remplacement est en principe indépendant de l'affectation du bâtiment, car ce dernier reste la propriété du canton. Les services psychiatriques resteront sur le site de Bellelay pendant cinq ans au moins. En juin 2016, le Grand Conseil a accepté de renoncer aux recettes de loyers correspondantes.

Destinataire

- Grand Conseil